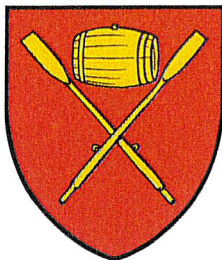


Buchillon



CONSEIL COMMUNAL
DE BUCHILLON

Rue Roger de Lessert 10
1164 Buchillon

Buchillon, le 19 juin 2024

Préavis municipal N°4/2024 relatif à la modification des statuts du SIS Morget

Le Conseil communal de Buchillon lors de sa séance 18 juin :

- vu le Préavis municipal N°4/2024
- ouï le rapport de la Commission de gestion
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide à l'unanimité :

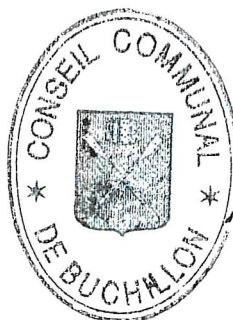
- I. De modifier l'article 16 alinéa i des statuts du SIS Morget par :
 - Autoriser tout emprunt, dans les limites du plafond d'endettement, fixé à CHF 15'000'000.- ainsi que le renouvellement de ceux-ci.

- II. De supprimer à l'article 16, l'alinéa j et de décaler la numérotation des alinéas suivants par la lettre k devient la lettre j, la lettre l devient k, la lettre m devient l, la lettre n devient m, la lettre o devient n, la lettre p devient o, la lettre q devient p.

Au nom du Conseil communal :

La Présidente

Annabel Pulcrano



La Secrétaire

Sandra Breitling